

Direction du Pôle Santé

## DÉLIBÉRATION N° 220426-05 CONSEIL PLENIER DU POLE SANTE

Séance du 26 avril 2022

POINT 3 – Formation Continue: Modification de la maquette pédagogique du DIU Médecine Polyvalente Hospitalière

VU le code de l'éducation ;  
VU les statuts de Nantes Université ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Membres en exercice : 32

Nombre de votants : 28

Par :

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstentions : 0

### **Article n°1: Approbation**

Le conseil plénier du Pôle Santé approuve, à l'unanimité, la modification de la maquette pédagogique du DIU Médecine Polyvalente Hospitalière jointe en annexe.

À Nantes, le 26 avril 2022,  
La Directrice du Pôle Santé,  
  
Professeur Pascale JOLLIET



The stamp is circular with the text "NANTES UNIVERSITE" around the top edge, "POLE SANTE" in the center, and "1 rue Gaston Veil" around the bottom edge.

Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le 23 mai 2022

Publié sur le site internet de Nantes Université le 23 mai 2022



Médecin de famille Conseiller (conseillère) L&P en région(s) Programme éducation et troubles cognitifs (évaluation / 2000hrs)					Université de Nantes - CHU de Nantes
<p>Intégré avec les autres médecins hospitaliers et avec les médecins libéraux et avec les infirmières au sein de l'Équipe Thérapeutique.</p>					
Médecin D'ophtalmologie (de) Médecin de famille Dermo-épidermiques des maladies infectieuses Médecin et gastro-entérologue PU-PH	1 3,5 0,5			Pr Philippe DAMIER Dr Antoine PÉRE Pr Pascal DIEZENDORFER Dr Guillaume MOULLIS Dr Gilles ZOUAMT Dr Stéphane ALBERT Dr Gérard QUELÉLEC Dr Sébastien BISSMART Dr Frédéric ECLER-PHET	Université de Nantes - CHU de Nantes Université de Nantes - CHU de Nantes Université de Nantes - CHU de Nantes Université de Nantes - CHU de Nantes Université de Nantes - CHU de Nantes Université de Nantes - CHU de Nantes
Médecin (Médecin) (de) Adhérent Fonctionnaire des produits médicamenteux (carrière professionnelle) Adjoint(e) technique informatique Pharmacien (Pharmacien) (Conseiller) Hygiène/infectieuses et bactériologie hospitalière Hépatogastroentérologie, hépatologie et maladies infectieuses MCU/Médecine multi-spécialité Evaluation (2 années)	7 1			Pr Laurent MAILLET Dr Guillaume MOULLIS Pr Laurent MAILLET Dr Guillaume MOULLIS Pr Laurent MAILLET Dr Guillaume MOULLIS Pr Laurent MAILLET	Université de Nantes - CHU de Nantes Université de Nantes - CHU de Nantes Université de Nantes - CHU de Nantes Université de Nantes - CHU de Nantes Université de Nantes - CHU de Nantes Université de Nantes - CHU de Nantes
Médecin (de) (de) Vertèbres d'origine infectieuses Epileptologie Chef de clinique OER image obstétricale Production (1 année)	8,5 1,5 0,5			Pr Pierre JOUANY Pr Mehdi BOUYAT Dr Anne-Sophie POLSEAU Pr Laure DE COZER Pr Laure DE COZER Pr Stéphane THINGOU Pr Stéphane THINGOU Pr Pierre LEBANICOU Pr Pierre LEBANICOU	CHU de Brest CHU de Bordeaux CHU de Nantes CHU de Nantes Hôpital civil de Lyon Université de Nantes - CHU de Nantes

TOTAL heures à l'Université (2000 heures)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL heures hors Université (2000 heures)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Donnée totale de la formation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Fait à Nantes le  
 Directeur de la Compétence  
 Fonction  
 Signature

N° de contactant : 833  
N° de la formation : DU Médecine Populaire Hospitalière

N° DUCO : D  
Code SCLABIC : D  
Code GIEDELL : D

Compétences	Répartition des heures					Langues d'enseignement		Enseignants / Intervenant						Modalités						Moyens de l'évaluation de la session	Moyens de l'évaluation de l'étudiant										
	Nouvelles Universités					Français	Anglais	Autres	Bonne de l'enseignement	Qualité de l'enseignement	Moyen de l'évaluation	Détail de la session	Autres	Conférence	Rapport	Séminaire	Conférence	Autres	Conférence												
	CM	TD	TP	Autres	Stage																										
<b>Module Cardiologie (36)</b>					7					P. BIRON-YOU D. BIENVILLE-CHATELAIN D. HENRI-CHAUSSE D. Claire RIVOFFY		CHU de Lyon - Université de Lyon Centre de Recherche Cardiovasculaire et Respiratoire - INSERM U1101 CHU de Lyon																			
<b>Module Hépatologie (36)</b>					7					D. BIRONMANN D. Pierre MERCIER D. Hélène CHAUSSE D. Claire RIVOFFY D. Hélène CHAUSSE D. Claire RIVOFFY D. Pierre MERCIER D. Hélène CHAUSSE D. BIRONMANN D. BIRONMANN D. Claire RIVOFFY D. Claire RIVOFFY		CHU de Bordeaux																			
<b>Module Néphrologie-urologie (36)</b>					1								CHU de la Réunion - Université de la Réunion - STAMBOLE																		
<b>Module Psychiatrie (36)</b>					1								CHU de Montpellier - Université de Montpellier - Centre de Recherche La Rochette Broom																		
<b>Module Anatomie (36)</b>													CHU de Nantes																		
<b>Module Neurologie (36)</b>					7								CHU de Montpellier - Université de Montpellier - Centre de Recherche La Rochette Broom																		
<b>Module Neurologie (36)</b>					1								CHU de Montpellier - Université de Montpellier - Centre de Recherche La Rochette Broom																		
<b>Module Neurologie (36)</b>													CHU de Montpellier - Université de Montpellier - Centre de Recherche La Rochette Broom																		

Une évaluation à l'issue de chaque module est effectuée sous forme de questionnaire progressif. Chaque questionnaire comprend 10 questions de type QCM/QCMC, Chaque question est notée sur 20 points, soit 200 points au total.

Pour être admis, le candidat doit avoir obtenu au moins 150 points sur un total de 200 points.

1. Descripteur des compétences attendues (médecin, infirmier, etc.)

Profil de poste et descripteur des tâches																								
Domaines d'effort																								
Champs d'intervention																								
Actes médicaux et techniques																								
Actes infirmiers et non infirmiers																								
Évaluation (1/5 ans)	3,5																							
Indicateurs internes (KPI)	0,5																							
Compétences																								
Formation et expérience																								
Connaissances																								
Capacités																								
Qualités																								
Compétences transversales																								
Compétences spécifiques																								
Compétences innovantes																								
Évaluation (2/5 ans)	1																							
Modalités d'évaluation et d'actualisation (3/5 ans)																								
Statut et organisation du travail d'un PI																								
Organisation interne hospitalière, SME, autres institutions hospitalières																								
Management																								
Principes fondamentaux de l'organisation, comment participer aux différents comités hospitaliers, se faire entendre, pour servir de médiateur et de la communauté																								
Différents niveaux et modalités d'exercice de la médecine infirmière en soins de soins de patients et de soins de santé																								
Soins en situation de précarité																								
Recevoir en protocole de soins, faire en demande d'indication, ou d'abonnement personnel																								
Cadre réglementaire de la mise en œuvre des directives anticipées, de la limitation des soins et de l'euthanasie																								
Déontologie médicale concernant la fin de vie																								
Associations de patients, droits et devoirs des patients																								
Qualité, éthique, communication avec l'entourage																								
Aspects de rôles médico-économiques																								
Indicateurs, outils d'évaluation des soins																								
Connaissances fondamentales de soins de soins de patients																								
Connaissances fondamentales de soins de soins de patients																								
Évaluation (2/5 ans)	1,5																							
Commentaire																								

4. Note de cette note de description des compétences attendues et des modalités d'évaluation qui s'appliquent (voir 3).

Une évaluation finale, comprenant l'avis de la commission d'évaluation, d'une durée de 30 minutes maximum, sera effectuée par la commission d'évaluation. Les notes de cette évaluation seront calculées en fonction des coefficients 3.

Le tableau ci-dessous résume les données relatives à l'évaluation des compétences attendues et des modalités d'évaluation qui s'appliquent (voir 3).

TOTAL Nombre de Postes	6
TOTAL Nombre de Postes attribués	6
Statut (Médical / Infirmier / Gestionnel)	6
Duquel nombre de la zone urinaire (1-3)	6

Marie-Christine Weber  
Directeur de la Compagnie  
nom / prénom  
Signature

## Annexe 1 - Fiche pédagogique

N° composante	933
UFR	Pôle Santé

Intitulé de la formation	DIU Médecine polyvalente hospitalière
--------------------------	---------------------------------------

DU  DIU

Code SCOLARG	0
--------------	---

Code GIROFLE	0
--------------	---

Récapitulatif horaires	Total heures à l'Université	Total heures hors Université			TOTAL
		Heures Stage	Distanciel	Autres	
Année 1	0	0	60	0	60
Année 2	0	0	57	3	60
<b>TOTAL FORMATION</b>	<b>0</b>		<b>120</b>		<b>120</b>

*NB: ne peut être inférieur à 100h*

<p>Fait à Nantes le</p> <p>Directeur de la Composante nom / prénom Signature</p>
--

**DOSSIER DE DEMANDE  
HABILITATION - RENOUELEMENT - MODIFICATION  
D'UN DIPLOME D'UNIVERSITE (DU) OU DIPLOME INTER-UNIVERSITE (DIU)**

Janvier 2021

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

**1 - Fiche d'identité**

D.U  DIU

**INTITULE DU DU-DIU : Médecine Polyvalente Hospitalière**

**1.1-Composante de rattachement à l'Université de Nantes :** UFR de Médecine et des  
Techniques Médicales

**1.2- Nature de la demande**

Création  Renouvellement  Modification

Ancien intitulé (dans le cas d'un changement d'intitulé) :

**1.3-Date de la 1<sup>re</sup> habilitation de la formation (en cas de renouvellement ou de modification)**  
2016

**1.4-Diplôme Inter-Université**

Si le diplôme est inter-université, indiquer :

- Université(s) co-habilitée(s) : **Université Paris XIII, Université Claude Bernard Lyon**

Université coordonnatrice du DIU : **Université de Nantes**

- Mode d'organisation adopté :
  - un groupe dans chaque site universitaire
  - un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription
  - un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription
  - un groupe, un site d'enseignement, plusieurs sites d'inscription
- Année d'organisation à Nantes envisagée (lorsque l'organisation tourne sur les différents sites) :

**1.5- Domaine de formation au sein de l'Université**

- |                               |                                     |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| Arts, lettres, langues        | <input type="checkbox"/>            |
| Sciences humaines et sociales | <input type="checkbox"/>            |
| Droit, économie, gestion      | <input type="checkbox"/>            |
| Sciences, technologie, santé  | <input checked="" type="checkbox"/> |

**1.6- Composante(s) associée(s)**

Sans objet

**1.7- Service d'ingénierie et de gestion**

Service Formation Continue - Pôle Santé  
9, rue Bias - B.P 61112  
44035 NANTES Cedex 1  
Tél : 02 53 48 47 47  
E-mail : [fc.sante@univ-nantes.fr](mailto:fc.sante@univ-nantes.fr)

**1.8- Responsable de la formation**

**Université de Nantes :**

Nom : **POTTIER**

Prénom : **Pierre**

Fonction : PU-PH en médecine Interne, Université de Nantes - CHU de Nantes

Vice Doyen chargé de la Formation et de l'Innovation Pédagogique

Email : [pierre.pottier@univ-nantes.fr](mailto:pierre.pottier@univ-nantes.fr)

Téléphone : Tél : 06 26 57 89 60

**Université de Paris :**

Nom : **BOURGARIT-DURAND**

Prénom : **Anne**

Fonction : PU-PH en médecine Interne, Université de Paris XIII

Email : [anne.bourgaritdurand@aphp.fr](mailto:anne.bourgaritdurand@aphp.fr)

Téléphone : NC

**Université de Lyon :**

Nom : **SÈVE**

Prénom : **Pascal**

Fonction : PU-PH en médecine interne, Université de Lyon

Email : [pascal.seve@chu-lyon.fr](mailto:pascal.seve@chu-lyon.fr)

Téléphone : 04 26 73 26 27



Les responsables pédagogiques planifient et coordonnent l'activité de l'équipe pédagogique : identification des intervenants et réalisation du planning des interventions, en lien avec l'assistante de formation et dans le respect de la maquette d'habilitation.

**Localisation des enseignements :**

La formation et les examens sont réalisés à distance.

**1.9-Date et avis des instances :**

Avis des conseils de la composante, dates des avis :

*Avis de la CFVU, date de l'avis :*

*Décision du CA, date de la décision : (joindre une copie de la délibération du conseil de la composante)*

**2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation**

**2.1 – Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale**

**Contexte/ Environnement :**

En partenariat avec les universités de Lyon et de Nantes, le DIU de Médecine polyvalente est le premier à offrir une formation théorique à l'exercice de la médecine polyvalente hospitalière au niveau national, et en full e-learning.

La création de ce diplôme répond à une demande du Collège National Professionnel de Médecine Interne et de la Fédération de Médecine Polyvalente.

**Offres existantes nationales et locales :** Aucune

**2.2 – Objectifs du diplôme**

Ce diplôme vise à former les médecins se destinant ou exerçant dans les services de Médecine Polyvalente pour répondre aux attentes spécifiques liées à ce mode d'exercice.

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- Diagnostiquer les situations cliniques et/ou biologiques les plus souvent observées dans les services de médecine polyvalente/d'aval d'urgence (SSR polyvalent, chirurgie, psychiatrie, etc.).
- Prendre en charge les pathologies les plus fréquentes (exemple : insuffisance d'organes, infections communautaires, diabète, maladie thromboembolique veineuse, anémie, etc.)
- Interagir avec les autres médecins hospitaliers et avec les médecins libéraux et avec les structures d'aval de l'hospitalisation.

### 2.3 – Métiers et secteurs professionnels visés

- Indiquer Code Rome associés : J1102 : Médecine généraliste et spécialisée

### 2.4 – Répertoire spécifique et RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

Dans le cas d'un renouvellement :

Le DU-DIU est-il déjà inscrit ?

- au RNCP :  oui  non
- au répertoire spécifique :  oui  non
- DPC : oui  non
- Période de validité : ...

Dans ces cas de création ou de renouvellement, pour ce DU-DIU, travaillez-vous actuellement sur un projet ? :

- d'inscription au RNCP ?  oui  non
- au répertoire spécifique ?  oui  non
- DPC ?  oui  non
- Période de validité :

### 2.5 - Partenariats

	Identité des partenaires
Partenaires (un protocole ou une convention vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs) :	Convention de partenariat inter-universitaire ci-jointe  <b>Conventions de partenariat avec la Société Nationale de Médecine Interne (SNMI) et la Société Française de Médecine Polyvalente (SFMP) en cours d'élaboration</b>
Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus...) :	

Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation :	
---	--

## **2.6 - Dispositif de suivi des diplômés mis (ou à mettre) en place :**

Une enquête à froid, 6 à 12 mois après la fin de la formation, sera réalisée de manière dématérialisée permettant l'évaluation des effets de la formation.

## **3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme**

### **3.1 - Accès FI**

Le DU est-il accessible en formation initiale ?

oui  non

Si OUI, le DU peut-il être suivi en parallèle d'une inscription dans un diplôme national ?

oui  non

Dans ce cas, décrire les modalités mises en place pour permettre à l'étudiant de suivre sa formation initiale et le diplôme d'université.

### **3.2 - Modalités d'accès**

#### **- Diplômes exigés pour un accès de droit :**

Être titulaire d'un diplôme d'Etat de Docteur en Médecine (Diplôme français et étranger européen et hors-européen) ~~ou en cours d'obtention (dès la 1ère année d'inscription au DES de Médecine)~~

#### **- Conditions supplémentaires éventuelles (expérience, lieu d'exercice...) : Sans objet**

### **3.3 - Niveau des enseignements suivis**

Sans objet

### **3.4 - Procédures de recrutement**

La répartition finale des inscriptions entre les Universités se fera lors de la commission pédagogique par le comité pédagogique, attribuant 1/3 pour chacune des universités sans être inférieur à l'effectif minimum indiqué au 3.7. L'inscription se fait auprès de chaque université.

Désignation du service qui pilote l'opération :

Service Formation Continue – Pôle Santé  
9, rue Bias - BP 61112

**Nantes Université**

44035 NANTES Cedex 01  
Tél. : (0)2.53.48.47.47  
Email : [fc.sante@univ-nantes.fr](mailto:fc.sante@univ-nantes.fr)

Référent (nom/prénom) :  
Email : [fc.sante@univ-nantes.fr](mailto:fc.sante@univ-nantes.fr)

- **Modalités du recrutement**

Sur dossier :  oui  non  
Sur entretien :  oui  non  
Si oui, précisez :

**Sur Validation des acquis** :  oui  non  
Si oui, précisez :

**3.5 - Service procédant aux inscriptions**

Service Formation Continue Santé – Pôle Santé  
9, rue Bias - BP 61112  
44035 NANTES Cedex 01  
Tél. : (0)2.53.48.47.47  
Email : [fc.sante@univ-nantes.fr](mailto:fc.sante@univ-nantes.fr)

Service de la scolarité - UFR Médecine et Techniques Médicales  
1, rue Gaston Veil - BP 53508  
44035 NANTES Cedex 1  
Tél. : 02 40 41 28 28

**3.6 - Composition de la commission de recrutement et de Validation d'Acquis**

La composition de la commission sera fixée par arrêté annuellement sur proposition du Directeur de la composante de rattachement.

- Président.e :

**Pr. Pierre POTTIER**, PU-PH en Médecine Interne, Université de Nantes - CHU de Nantes

- Vice-président.e :

**Pr. Pascal SÈVE**, PU-PH en médecine interne, Université de Lyon

**Pr. Anne BOURGARIT-DURAND**, PU-PH en médecine interne, Université de Paris XIII

- Membres :

**3.7 - Capacité d'accueil**

<b>Effectif d'équilibre</b>	<b>33</b>
-----------------------------	-----------

<b>Effectif maximal</b>	<b>50</b> (+ sur accord du responsable pédagogique)
-------------------------	---

L'effectif d'équilibre indiqué est calculé en nombre de stagiaires **au tarif plein**. Il reste à titre indicatif. La décision d'ouverture sera soumise au montant définitif des recettes pour couvrir à *minima* les dépenses.

#### 4- Organisation de la formation

##### 4.0 - Volume horaire total à l'Université :

<b>Heures</b>	<b>= 120</b>
---------------	--------------

##### Si stage (formation pratique) prévu, équivalent horaire de ce stage :

<b>Heures</b>	<b>= 0</b>
---------------	------------

##### Durée totale de la formation, y compris stage :

<b>Heures</b>	<b>= 120</b>
---------------	--------------

##### 4.1 - Calendrier de la formation

###### Durée totale de la formation :

**120 h de Novembre à Juin** sur deux années universitaires.

###### Durée totale de la formation en présentiel :

**Sans objet**

###### Durée totale de la formation à distance :

**120 h de Novembre à Juin** sur deux années universitaires.

###### Période de stage (dates début et fin) :

**Sans objet**

La formation aborde les points suivants :

1. . Orientations diagnostiques devant les principales situations cliniques et biologiques
2. . Description des principales pathologies observées
3. . Prise en charge des décompensations aiguës des pathologies chroniques
4. . Stratégies thérapeutiques.

Nombre total de thématiques de la formation (selon le découpage modules, blocs de compétences...)

**1<sup>ère</sup> année :**

- 1- Cardiologie
- 2- Pneumologie
- 3- Endocrinologie
- 4- Hépatogastroentérologie
- 5- Neurologie
- 6- Dermatologie
- 7- Hématologie
- 8- Gériatrie
- 9- ORL/Ophthalmologie

**2<sup>ème</sup> année :**

- 1- Cancérologie
- 2- Maladies infectieuses
- 3- Néphrologie/Urologie
- 4- Psychiatrie
- 5- Rhumatologie
- 6- Médecine interne
- 7- Aspects législatifs et organisationnels

Nombre total de sessions de la formation (toutes années comprises) :

La formation se compose de **16 modules** (0 session en présentiel ; 16 modules en e-learning ; 0 session en visioconférence).

Calendrier pour la 1<sup>re</sup> année (dates début et fin) :  
Novembre à Juin (60h)

Calendrier pour la 2<sup>e</sup> année (dates début et fin) :  
**Septembre à Juin (60h)**

**Période des sessions d'examen :**

Examen : **Juin (2<sup>ème</sup> année)**

Soutenance de mémoire : Sans objet

Session de rattrapage (optionnel) : **Juillet (2<sup>ème</sup> année)**

**4.2 - Organisation par Unités capitalisables et/ou en blocs de compétences capitalisables**

OUI  NON

Si OUI, indiquer le règlement de la capitalisation :

**4.3- Modalités d'enseignement à distance (EAD)**

OUI  NON

Si oui, décrire l'organisation de l'EAD :

Part respective EAD / présentiel : EAD (100%) / Présentiel (0%)

Les ressources pédagogiques à distance sont disponibles en ligne sur la plate-forme Moodle de l'Université de Nantes (Extradoc ou Madoc). Chaque stagiaire reçoit un code d'accès personnalisé qui lui permettra d'accéder à la plateforme.

Pour les séquences de formation ouvertes ou à distance, l'assiduité sera déterminée au regard :

- Les documents ou données relatifs à l'accompagnement et à l'assistance du bénéficiaire par le dispensateur de la formation
- Les comptes rendus de positionnement et les évaluations organisées par le dispensateur de la formation qui jalonnent ou terminent la formation [La réalisation des dossiers progressives permet d'attester le volume horaire du module tel qu'indiqué dans l'annexe 1, exemple : module cardiologie, 3 dossiers, la réalisation d'un dossier atteste de 4 heures de formation]
- Les justificatifs permettant d'attester de la réalisation des travaux exigés en application des dispositions du 1° de l'article L. 6353-1.

#### **4.4 - Conseil de perfectionnement**

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?

OUI  NON

Si oui, composition du Conseil de perfectionnement : Membres du jury (§7.3)

#### **4.5 – Moyens pédagogiques**

- Mise à disposition de ressources numériques sur la plateforme de l'Université
- Classes virtuelles à l'issue de chaque module

### **5 – Bilan (en cas de renouvellement et de modification)**

#### **5.1- Effectifs des précédentes promotions**

	2016-2018 (Lyon)	2017-2019 (Paris)	2018-2020 (Nantes)	2019-2021 (Lyon)
Inscrits	NC	NC	123	NC
Présents	NC	NC	116	
Admis	NC	NC	109	

#### **5.2- Evolution professionnelle des diplômés, insertion professionnelle, incidence de la formation sur cette évolution**

### **6 - Organisation des enseignements (en lien avec la fiche pédagogique – annexe 1)**



### **6.1 - Gestion des enseignements**

Le service de production de d'innovation numérique (SPIN) - Pôle Santé  
9, rue Bias - BP 61112  
44035 NANTES Cedex 01

### **6.2 - Principaux responsables pédagogiques**

**Pr Pierre POTTIER**, PU-PH en médecine interne, Université de Nantes – CHU de Nantes  
**Pr Anne BOURGARIT-DURAND**, PU-PH en médecine interne, Université de Paris XIII  
**Pr Pascal SEVE**, PU-PH en médecine interne, Université Claude Bernard Lyon

## **7 - Validation (en lien avec la fiche pédagogique – annexe 1)**

### **7.1 - Gestion des examens**

Le service de production de d'innovation numérique (SPIN) - Pôle Santé  
9, rue Bias - BP 61112  
44035 NANTES Cedex 01

Service de la scolarité - UFR Médecine et Techniques Médicales  
1, rue Gaston Veil - BP 53508  
44035 NANTES Cedex 1

### **7.2 - Modalités d'évaluation**

#### Article 1 : Tenue des épreuves

Le jour, l'heure et le lieu des épreuves sont validés par le responsable du diplôme et transmis au Service Formation Continue - Pôle Santé à l'exception des examens nationaux.

#### Article 2 : Sujets des épreuves

Les sujets des épreuves sont validés par le responsable du diplôme et transmis au Service Formation Continue - Pôle Santé à l'exception des examens nationaux.

#### Article 3 : Notation

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

- Une évaluation à l'issue de chaque module comprenant 1 ou plusieurs dossiers cliniques progressifs. Chaque dossier comprend 1 énoncé et plusieurs questions du type QRM/QROC. Chaque module est noté sur 20 points, soit 320 points au total, coefficient 1
- Une évaluation finale, comprenant plusieurs dossiers cliniques, d'une durée de 3h, notée sur 60 points, coefficient de 3 soit 180 points au total.

Pour être admis, les stagiaires doivent obtenir *a minima* 250 points sur un total de 500 points.



La deuxième session de l'examen final est uniquement ouverte aux stagiaires ajournés à la première session et à ceux n'ayant pu s'y présenter pour des raisons de force majeure (maladie, congés maternité et paternité, obsèques...), motivées sur justificatif(s) au plus tard dans la semaine suivant l'épreuve.

Si le stagiaire ne satisfait pas aux conditions de validation, il conserve toutefois la possibilité de suivre à nouveau le parcours complet soit 2 ans de formation. C'est le tarif de réinscription sans suivi des enseignements qui s'appliquera (tarif 3).

### **7.3 – Proposition de composition du jury de délibération**

Le jury sera arrêté annuellement par le Président de l'université sur proposition du Directeur de la composante de rattachement.

	<b>Qualité</b>	<b>Nom - prénom</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Statut</b>
Obligatoire	Président	Pr Pierre POTTIER	PU-PH	Université de Nantes
	Vice-président	Pr Anne BOURGARIT-DURAND	PU-PH	Université Paris XIII
	3 <sup>e</sup> membre	Pr Pascal SEVE	PU-PH	Université Claude Bernard Lyon
Facultatif	Autre(s) membre(s)			

## **8 - Tarification et budget prévisionnel du diplôme (en lien avec la fiche d'analyse de la rentabilité d'une formation ouverte à la formation continue dans le cadre d'un DU-DIU – annexe 2)**

### **8.1 - Service procédant aux encaissements**

Agence comptable de l'Université de Nantes  
UFR de Médecine et Techniques Médicales - Bâtiment IGH  
1, rue Gaston Veil - TSA 23523  
44035 NANTES Cedex 1

### **8.2 - Service de gestion financière**

Service Financier de Proximité - Pôle Santé  
1, rue Gaston Veil - BP 53508  
44035 NANTES Cedex 1

### **8.3 – Tarifs**

#### **Tarif 1**

Tarif plein : **2 400 €** (droits annexes inclus)

Public concerné : Professionnels en formation continue (Agents d'état, salariés, libéraux et demandeurs d'emploi)

En cas de parcours partiel, le tarif par module est calculé au prorata des heures. Le tarif horaire applicable est **20€**.

#### **Tarif 2**

~~Abattement de 50 % : 1 200€ (droits annexes inclus)~~

~~Public concerné : Internes et étudiants pour l'année d'inscription sous présentation d'un justificatif lors de l'inscription. Aucun avenant ne pourra être accordé après la signature du contrat ou de la convention.~~

#### **Tarif 3**

Abattement de 75 % (tarif applicable selon l'année de réinscription) : **600 €** (droits annexes inclus)

Public concerné : Tous stagiaires en réinscription sans suivi des enseignements

**Fait à :**

**Le :**

**Directeur de la composante :**

**Signature :**